



mairie de **Clamart**

LE MAIRE

Clamart, le 18 novembre 2008

Objet : Grève du jeudi 20 novembre – MESSAGE IMPORTANT

Madame, Monsieur,

Un mouvement de grève des enseignants est prévu le jeudi 20 novembre contre la détérioration de leurs conditions de travail et la suppression de postes. J'apporte, ainsi que l'équipe municipale, mon entier soutien à ce mouvement, qui a pour objectif de défendre notre service public d'éducation malmené par l'actuel gouvernement.

Comme vous le savez, une loi a été votée pour obliger les communes à mettre en place un service minimum à l'école en cas de grève. Cependant, force est de constater que cette loi votée à la hâte et uniquement par les députés et sénateurs de droite est très difficilement applicable en l'état. Beaucoup de communes (de gauche comme de droite) l'ont déjà signalé.

En effet, il est inconcevable qu'une commune informée du nombre de personnels grévistes 48 heures seulement avant le jour de grève organise la substitution de personnels disponibles à des enseignants, surtout si la grève est massive, et puisse donc assurer un accueil dans de bonnes conditions.

Toutefois, la ville de Clamart va essayer d'appliquer la loi en mettant en place un service d'accueil destiné aux enfants dont les deux parents travaillent et qui n'ont pas d'autres modes de garde.

Selon nos estimations, environ 70% des enseignants seront en grève (voir le tableau joint) et seuls quelques animateurs vacataires du service Enfance sont volontaires pour travailler ce jour. En effet, les animateurs titulaires ont indiqué qu'ils ne viendraient pas travailler durant le temps scolaire, en solidarité avec les revendications des syndicats des enseignants. De plus, le syndicat CGT des agents communaux (notamment les ATSEM et les agents des écoles élémentaires) vient de déposer un préavis de grève.

Vous comprendrez donc que nous ne serons pas en mesure d'accueillir tous les enfants et que cet accueil ne se fera pas dans des conditions optimales.

Aussi, je vous demande de ne pas envoyer votre enfant à l'école le jeudi 20 novembre si son enseignant est en grève.

Je vous remercie de n'utiliser le service de garderie mis en place que si vous n'avez vraiment pas d'autre solution. Nous ne sommes pas en mesure de garantir que tous les enfants seront accueillis.

Toute correspondance
doit être adressée
à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
Place Maurice Gunsbourg
92141 Clamart Cedex
Tél. : 01 46 62 35 35
e-mail : mairie@clamart.fr
www.clamart.fr

De plus, je me permets de vous rappeler que la loi ne fixe aucun taux d'encadrement, ce qui est proprement irresponsable et en contradiction avec les textes régissant aussi bien l'accueil des enfants par des enseignants que l'accueil dans les centres de loisirs agréés. Dans ces conditions, la commune pourra effectuer au mieux un simple accueil et des activités ludiques de base et risque d'être obligée de faire appel au personnel des écoles élémentaires, dont la qualification n'est pas de s'occuper des enfants.

Par ailleurs, puisqu'il ne sera pas possible d'assurer la prestation habituelle, un repas froid sous forme de sandwiches sera servi.

Pour les familles qui souhaitent tout de même bénéficier de ce service d'accueil et pour que nous puissions au mieux l'organiser, il est nécessaire de s'inscrire :

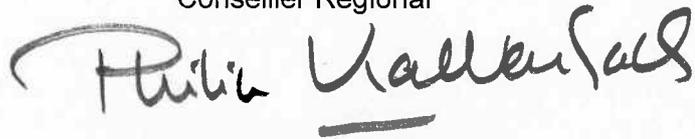
- pour « l'accueil maternelle » le mercredi 19 novembre de 08h30 à 17h au 01.46.62.35.45 / 01.46.62.35.66 ou par email : viescolaire@clamart.fr (en précisant nom et prénom de l'enfant, classe, et école fréquentée),

- pour « l'accueil élémentaire » le mercredi 19 novembre de 08h30 à 17h au 01.46.62.35.46 / 01 46.62.35.69 ou par email : viescolaire@clamart.fr (en précisant, nom et prénom de l'enfant, classe et école fréquentée).

Espérant répondre ainsi à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Le Maire,
Conseiller Régional



Philippe KALTENBACH

ECOLE	NOM ECOLE	Effectifs élèves rentrée 2008 (CLIS et CLIN comprises)	Nombre d'enseignants chargés de classes	Nombre d'enseignants ayant signalé leur intention d'être gréviste	proportion des intentions / nombre d'enseignants	Service d'accueil à organiser (O/N)
Primaire	Jean de la Fontaine	333	14	11	79%	OUI
Elémentaire	Jardin Parisien	250	10	6	60%	OUI
Elémentaire	Jean Monnet	312	13	11	85%	OUI
Elémentaire	Jules Ferry	425	16	12	75%	OUI
Elémentaire	La Garenne	163	8	8	100%	OUI
Elémentaire	Le Moulin De Pierres	268	10	0	0%	NON
Elémentaire	Les Rochers	345	15	4	27%	OUI
Elémentaire	Mairie	305	12	4	33%	OUI
Elémentaire	Sédar Senghor	350	15	10	67%	OUI
Elémentaire	Trivaux	256	12	12	100%	OUI
Maternelle	Anne Frank	137	6	4	67%	OUI
Maternelle	Fleury	76	3	0	0%	NON
Maternelle	Gathelot	154	6	6	100%	OUI
Maternelle	Jardin Parisien	156	7	5	71%	OUI
Maternelle	Jean Monnet	139	5	5	100%	OUI
Maternelle	Jules Ferry	220	9	0	0%	NON
Maternelle	La Bourcillière	110	5	3	60%	OUI
Maternelle	La Garenne	113	5	5	100%	OUI
Maternelle	La Plaine	189	8	8	100%	OUI
Maternelle	Le Moulin de pierres	124	5	2	40%	OUI
Maternelle	Les Closiaux	132	5	5	100%	OUI
Maternelle	Les Rochers	164	6	2	33%	OUI
Maternelle	Trivaux	113	5	3	60%	OUI

Source de l'Inspection Académique, document reçu le lundi 17 novembre 2008 à 16h51